



Comité de Programmation LEADER

Compte rendu

9 juillet 2012 - POULLIGNAC

Etaient présents :

JAULIN Pierre, BARBOT Jean-Pierre, NAULEAU Michel, MERCIER Jacques, HORTOLAN Jean-Christophe, RIVIERE Alain, JAULIN Joëlle, AUDOIN Charles, DELETOILE Gérard, RIGOU Denis, BOURDIER Christian, RINEAU Jean-François, BOUSSEAU Pierre, DUBOJSKI Michel

Assistaient également :

CHASSELOUP Angélique, MONTEIRO Larissa, PASQUIER Mickaël

Le double quorum n'étant atteint que suite à l'arrivée d'un membre vers 19 H 00, la 1^{ière} partie de la réunion a été consacrée aux points de l'ordre du jour ne nécessitant pas de vote.

1. Rappel de l'ordre du jour

Le Président du GAL donne lecture de l'ordre du jour de la réunion :

- Bilan de la réunion avec la DRAAF
- Point sur les contrôles
- La coopération
- Modifications des membres du comité de Programmation
- Bilan financier du programme
- Examen des dossiers complets

2. Bilan de la rencontre avec la DRAAF

Date : 24 mai à la DDT

Objet de la rencontre : Discuter de la gestion financière de fin de programme

Sud Charente : On atteint les objectifs en terme de programmation.

30/11/2012: Date butoir. Redistribution de crédits de GAL en sous consommation vers ceux qui fonctionnent le mieux et qui en justifient les besoins.

La demande du territoire en terme de crédits :

- 38 600 € pour le CORDEE TPE
- 40 000 € pour la fiche culture
- 40 000 € pour la fiche tourisme
- 105 000 € pour le PER des 4B. Le GAL a demandé à ce que le PER soit traité à part.

Réponse en fin d'année

3. Contrôles

L'ASP a commencé les contrôles. 7 à ce jour .

2 dossiers posent problèmes : Un premier pour un problème de facture (matériel d'occasion) et l'autre pour l'absence de justification. C'est le dossier animation/gestion 2011 du programme LEADER déposé par le Pays Sud Charente.

L'équipe technique du GAL n'a pas réussi à justifier son temps de travail (1.5 ETP).

Suite au contrôle, l'ASP demande le remboursement total de la subvention (environ 37 000 €).

C'est la DRAAF qui prendra la décision finale. Nous sommes dans l'attente du courrier de notification qui marquera le début de la phase « contradictoire ».

4. La coopération

Zethoven

Le 1^{er} WE de juin, les enfants du Sud Charente sont allés à Lisbonne pour le concert de présentation du projet au Palais de la Présidence de la République.

Réception au préalable par l'ambassadeur de France avec visite et répétition dans son palais.

Le week end du 23 juin, accueil d'une délégation de portugais (65 enfants + 20 accompagnateurs) Concert en l'église St Mathias de BARBEZIEUX, dans le cadre de la fête de la musique.

Temps fort à organiser prochainement avec nos partenaires pour la sortie du CD + visionnage du film.

Le double quorum étant atteint, le Président du GAL, a procédé au vote suivant :

5. Validation du compte rendu du 29 mars 2012

Pierre JAULIN précise que le compte rendu a été envoyé par mail le 4 avril 2012

Aucune remarque particulière n'est faite, le compte rendu est validé à l'unanimité

6. Modification des membres du GAL (P. JAULIN)

Michel DUBOJSKI ne fait plus partie du CABE.

Proposition de remplacement : Loïc PIGNOCHET

Les membres du GAL valident à l'unanimité ce remplacement au poste de suppléant du CABE

Le conseil de développement n'a plus de représentant.

Proposition pour le nouveau titulaire : Michel DUBOJSKI

Proposition pour le nouveau suppléant : Daniel HERBRETEAU

Les membres du GAL valident à l'unanimité la nomination de ces deux nouveaux membres pour le conseil de développement

7. Bilan financier

a. Demande d'avenant

Comité d'Animation Culturelle de Barbezieux – Concours de guitare 2011

Motif: Problème pour le paiement du solde (forte sous réalisation) – oubli de prendre un poste de dépenses éligibles.

Proposition: intégrer dans le plan de financement un nouveau poste de dépenses : défraiement du jury.

Les membres du GAL valident à l'unanimité cette proposition et autorisent le Président du GAL a signé l'avenant

b. Foyer Rural Mainfonds/Aubeville – Coupe d'Europe de Montgolfière 2013

Le GAL a reçu un courrier informant de la tenue en 2013 de la Coupe d'Europe de montgolfières. Le dossier ne sera validé qu'en fin d'année, les organisateurs demandent à ce que le Comité de programmation se prononce sur l'opportunité de soutenir cette manifestation et de réserver des crédits.

L'animateur du programme précise qu'il s'agit de la 3^{ème} demande car manifestation bisannuelle.

Pierre BOUSSEAU demande si cette demande peut faire jurisprudence et si les autres manifestations peuvent faire de même

Charles AUDOIN prévient qu'il faut veiller à garder de l'argent pour soutenir des manifestations innovantes, mais soutient sur le fond la demande du Foyer Rural

Jean-Yves AMBAUD demande à ce que la Coupe d'Europe bénéficie, comme les autres manifestations, de l'aide Leader pour la troisième fois.

Après débat, les membres du GAL donnent un accord de principe pour réserver des crédits. Cette demande ne fera pas jurisprudence car le Foyer Rural de Mainfonds/Aubeville ne dépose des dossiers de demande de subvention que tous les 2 ans et que celui-ci sera le 3^{ème}.

Sur le principe, les membres du GAL ne souhaitent pas réserver de crédits pour des opérations à venir.

c. Bilan financier

L'animateur présente les chiffres clés du programme :

107 dossiers de validés – 874 185 € de FEADER attribués soit 56.8 % de l'enveloppe.

Taux de paiement de 64 % sur le programmé soit 36 % de l'enveloppe.

Montant crédits disponibles : 627 332.93 € (erreur dans le tableau envoyé).

8. Examen des dossiers

- CUMA de ST AULAIS, Acquisition de matériels et d'un séchoir à noix pour une CUMA

Dispositif sollicité : fiche action n° 1 « développer la vente directe à la ferme » (121 C4)

Ligne : Investissements relatifs à la création ou rénovation d'ateliers de conditionnement, de stockage en chambre froide

Taux maximum d'aide publique de 30 % + bonus 10 % pour les projets collectifs

La CUMA de ST AULAIS compte 4 adhérents et son activité est aujourd'hui exclusivement consacrée à l'activité « noix » (environ 30 ha). Elle dispose d'une installation chez un de ses adhérents à SAINT MARTIAL. Le projet consiste à améliorer et sécuriser la chaîne de lavage et de tri et par l'acquisition d'un séchoir de 18/ m3.

Le montant des dépenses présentées est le même que les dépenses éligibles soit 26 336.97 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée par le GAL soit 5 267.39 €.

Avis réglementaire favorable de la DDT, sous réserve de l'accord de la Région (CP du 13 juillet)

Une erreur s'est glissée dans la fiche de présentation du projet, la date de fin de travaux est en mai 2014 et non 2012.

Denis RIGOU fait remarquer que ce projet n'est pas en rapport avec le titre de la fiche « développer la vente directe ».

Pierre JAULIN précise que ce projet entre dans la fiche « transformation, conditionnement, stockage » et qu'en effet le titre de la fiche est trompeur et pas très approprié

Aucune autre remarque n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

- Les écuries des chênes, Construction d'un manège et d'une carrière pour un centre équestre

Dispositif sollicité : fiche action n° 2 « développer l'agri tourisme en Sud Charente » (311)

Ligne : Activités équestres : enseignement de l'équitation, transport d'équidés, gardiennage

Taux maximum d'aide publique de 60 %

Martha PRICE est installée depuis 2007 sur la commune de BORS DE MONTMOREAU.

Ses activités : centre équestre et pension pour chevaux et un peu d'élevage.

Le nombre de licenciés est de 140. Ce chiffre est en constante évolution. Martha PRICE propose différentes activités comme de Baby poney, des cours pour les débutants, les adultes ainsi que pour la compétition (une quinzaine de cavaliers). Elle propose également des stages et des ballades en été.

Le projet :

- Construction d'un manège. L'exploitation n'en compte pas à l'heure actuelle,
- Carrière : nouvelle construction qui sera plus grande que la précédente afin de pouvoir développer le volet compétition

Le montant des dépenses présentées est de 126 014.23 €, celui éligible est de 121 499.18 €. L'aide sollicitée est de 15 000 €. Celle proposée est de 10 000 € (plafond de la fiche)

Avis réglementaire favorable de la DDT

Les membres du GAL, ne souhaite pas dé plafonner la subvention et valident à l'unanimité le montant de 10 000 €.

- **Fournil biologique Painpoline, Acquisition d'un four pour une boulangerie**

Dispositif sollicité : fiche action n° 3 « Promouvoir l'artisanat d'art et les métiers de bouche » (312)

Ligne : Investissement matériels pour la création, transmission, modernisation et développement de micro entreprise

Taux maximum d'aide publique de 60 %

Pauline DECROIX est installée depuis début avril 2012.

Son projet consiste en la transformation d'un ancien restaurant en boulangerie et pâtisserie bio artisanale sur la commune de Montboyer.

Le montant des dépenses présentées est de 38 900 €, celui éligible est plafonné à 35 000 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 5 000 €.

Avis réglementaire favorable de la DDT

Pierre BOUSSEAU regrette que le plan de financement présenté ne tienne pas compte de l'ensemble des dépenses du projet. Ce projet est bien plus important que le simple achat du four présenté au LEADER. Pour information le montant des investissements est de 73 000 € HT.

Jean-Christophe HORTOLAN précise que dans le cadre du CORDEE, ce dossier n'a pas obtenu le maximum de bonification environnementale (l'approvisionnement en matière première ne faisant pas au niveau local). La bonification environnementale n'est pas assez incitative à son goût (bonus de 5 %)

Aucune autre remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

- **Centre de Découverte d'Aubeterre, Aménagement de mares pédagogiques au service de la biodiversité**

Dispositif sollicité : fiche action n° 6 « Préserver notre patrimoine naturel » (323 D2)

Ligne : Actions destinées à la sensibilisation, à l'éducation à l'environnement

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Le projet de création et de restauration de mares s'inscrit dans le contexte d'animations et d'éducation à l'environnement du Centre de Découverte d'Aubeterre sur Dronne. Il se situe au lieu dit « la Vergne ».

L'objectif de ce projet est de créer un « réseau de mares ». Il sera constitué d'une première mare à créer et d'une seconde à restaurer. Un ou plusieurs panneaux pédagogiques seront installés.

Ce projet a été retenu dans le cadre à l'appel à projet régional « 1000 mares »

Le montant des dépenses présentées est de 7 111.64 €, celui éligible est de 5 258.64 €. L'aide sollicitée est de 1700 €, celle proposée est de 2 711.28 €

Avis réglementaire favorable de la DDT sous réserve de l'accord de la Police de l'eau

Aucune autre remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

- **Comité des Fêtes de Barret, la Barretoise 2012**

Dispositif sollicité : fiche action n° 7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne : Les événementiels d'ampleur Pays valorisant le patrimoine local

Taux maximum d'aide publique de 100 %

La Barretoise se déroule sur 3 jours du 29 juin au 1^{er} juillet 2012.

Cette année, l'association met l'accent sur la valorisation des savoir faire locaux avec un partenariat avec les Meilleurs Ouvriers de France et la Chambre de Métiers.

Le montant des dépenses présentées est de 28 930 €, celui éligible est de 20 080 €. L'aide sollicitée est de 3 000 €, celle proposée est de 2 943.68 € (erreur dans la fiche).

Avis réglementaire favorable de la DDT

Aucune autre remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

- **Association les cagouilles de Baignes, La rando des cagouilles 2012**

Dispositif sollicité : fiche action n° 7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne : Les évènements d'ampleur Pays valorisant le patrimoine local

Taux maximum d'aide publique de 100 %

Randonnée pour VTT et marcheurs se déroulant le dernier week-end de juillet autour de Baignes Ste Radegonde. C'est la plus grande randonnée du Sud Charente de part le nombre de participants. Cette année l'association fête sa 10^{ème} édition et souhaite donc organiser un grand évènement sportif et festif. Pour cette édition « anniversaire », les frais d'organisation sont donc plus élevés. L'association sollicite donc une aide financière exceptionnelle.

Le montant des dépenses présentées est de 10 300 €, celui éligible est 10 200 €. L'aide sollicitée est de 2 500 €, celle proposée est de 2 481.78 €

Avis réglementaire favorable de la DDT

Aucune autre remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

- **Association l'Air des Champs, Festival l'Air des Champs, Fête de Luma**

Dispositif sollicité : fiche action n° 7 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne : Soutien aux éco festivals

Taux maximum d'aide publique de 100 %

2^{ème} édition de ce festival musical qui se déroulera le samedi 16 juin sur le site des Tuileries du Tâtre. La nouveauté pour cette année est la mise en place d'une scène tremplin, où le vainqueur gagne un enregistrement en studio.

Les organisateurs ont obtenu le label éco festival.

Le montant des dépenses présentées est de 27 618.45 €, celui éligible est 25 438.45 €. L'aide sollicitée est de 5 000 €, celle proposée est de 4 250 €

Avis réglementaire favorable de la DDT sous réserve de l'aide du CG

Larissa MONTEIRO précise que le Conseil Général a bien attribué son aide.

Les membres du GAL estiment que l'innovation n'est pas assez importante et décident d'appliquer la règle de dégressivité sur ce projet. la subvention attribuée est donc de 4 250 €

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance

Madame le Maire de POUILLIGNAC, rejoint les membres du Comité de Programmation à la fin de la réunion pour faire la visite de l'église communale fraîchement rénovée.

La visite se clôture par un apéritif.